

# La Charte des obligations de communication

Des porteurs de projets Lieux de Vie Collectifs bénéficiant d'un soutien  
et d'un accompagnement de la Carsat Rhône-Alpes

Votre projet a bénéficié du soutien et de l'accompagnement de la Carsat Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique habitat.

Cette charte a pour objectif de vous préciser les obligations de communication qui sont les vôtres, concernant cette aide de la Carsat, et la meilleure façon de les mettre en œuvre.

Le respect de ces obligations de communication conditionne de nouvelles demandes de soutien et d'accompagnement de vos projets que vous pourriez effectuer dans le futur auprès de la Carsat Rhône-Alpes.

# Supports de communication

D'une manière générale, vous devez prévoir la présence du logo Carsat Rhône-Alpes sur tous vos supports de communication évoquant le projet qui a bénéficié d'un soutien et accompagnement de la Carsat Rhône-Alpes, et notamment :

- *affichage (temporaire ou permanent),*
- *documents imprimés : invitations, plaquettes, newsletter, etc,*
- *vidéos,*
- *pages web,*
- *signalétique.*



Le logo Carsat Rhône-Alpes et les consignes d'utilisation sont disponibles sur [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) rubrique « [Partenaires/Des outils à votre service](#) »

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Rhône-Alpes

# Médias

La Carsat devra être informée de toute sollicitation média sur le projet afin d'examiner l'opportunité de participer à la rencontre, à vos côtés.

Lorsque vous êtes en relation avec les journalistes, vous devez mentionner le fait que ***la Carsat Rhône-Alpes a accompagné votre projet en vous apportant son conseil et son expertise dans le domaine de la préservation de l'autonomie et en le soutenant financièrement.***

*(vous pouvez mentionner la nature - prêt ou subvention - et le montant du financement).*

Vos documents presse (communiqués, dossiers) doivent être adressés pour information à

[contact.presse@carsat-ra.fr](mailto:contact.presse@carsat-ra.fr)



## Site web



Sur votre site web (s'il est consacré à ce projet), ou sur la ou les pages de votre site web consacrées à ce projet, ou dans des publications postées sur les réseaux sociaux et qui seraient consacrées à votre projet, vous devez mentionner le fait que **la Carsat Rhône-Alpes a accompagné votre projet en vous apportant son conseil et son expertise dans le domaine de la préservation de l'autonomie et en le soutenant financièrement** (vous pouvez mentionner la nature - prêt ou subvention - et le montant du financement).

Vous devez par ailleurs **apposer le logo Carsat Rhône-Alpes sur vos pages web liées à cette manifestation** (invitations, affichage, programmes, etc.).



Le logo Carsat Rhône-Alpes et les consignes d'utilisation sont disponibles sur [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) rubrique « [Partenaires/Des outils à votre service](#) »

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Rhône-Alpes



# Signalétique mentionnant l'aide de la Carsat Rhône-Alpes

La Carsat vous a fourni un élément d'affichage (vitrophanie) mentionnant l'aide qu'elle a apporté au projet.

Cet affichage doit être mis en place dans un lieu visible du public, au plus tard 1 mois après la fin des travaux et pour une durée d'au moins 3 ans après le dernier versement de l'aide Carsat Rhône-Alpes perçue par le bénéficiaire et/ou pendant toute la durée du prêt accordé.

Les panneaux de chantier doivent comporter la mention :

“ Ce projet est soutenu par la Carsat Rhône Alpes ” + le logo Carsat Rhône-Alpes

Cet établissement a bénéficié d'un soutien financier de la

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Rhône-Alpes

Le logo Carsat Rhône-Alpes et les consignes d'utilisation sont disponibles sur [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) rubrique « [Partenaires/Des outils à votre service](#) »

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Rhône-Alpes

## Actions évènementielles

Si vous prévoyez des actions évènementielles et/ou un accueil du public, vous devez mentionner le fait que **la Carsat Rhône-Alpes a accompagné votre projet en vous apportant son conseil et son expertise dans le domaine de la préservation de l'autonomie et en le soutenant financièrement** (vous pouvez mentionner la nature - prêt ou subvention - et le montant du financement).

De même, vous devez apposer le logo Carsat Rhône-Alpes sur tous vos documents liés à cette manifestation : invitations, affichage, programmes, etc.



## Carton d'invitation à L'inauguration officielle

Pour le document d'invitation à l'inauguration de votre établissement, mentionner :

- **Mme Sarah Dognin Dit Cruissat, Présidente de la Carsat Rhône-Alpes**
- **M. Yves Corvaisier, Directeur général de la Carsat Rhône-Alpes**

comme personnalité invitante à l'inauguration.

Carsat Rhône-Alpes étant un acronyme, merci de mettre uniquement la première lettre en majuscules et toujours préciser Rhône-Alpes : **Carsat Rhône-Alpes**.

Vous devez par ailleurs **apposer le logo Carsat Rhône-Alpes sur vos invitations**.



Le bon à tirer doit être adressé au minimum 3 jours ouvrés avant fabrication aux adresses suivantes :

[pole.infographie@carsat-ra.fr](mailto:pole.infographie@carsat-ra.fr)

[lieux.vie.collectifs\\_ra@carsat-ra.fr](mailto:lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr)

Après tirage merci d'adresser un exemplaire du carton à :

- **Sarah Dognin Dit Cruissat**, Présidente de la Carsat Rhône-Alpes,
- **Yves Corvaisier**, Directeur général de la Carsat Rhône-Alpes,
- **Sylvie Salavert**, Directrice de l'Action sociale,

à l'adresse suivante :

**Carsat Rhône-Alpes 69436 Lyon cedex 03**

**Carsat** Retraite  
& Santé  
Rhône-Alpes au travail



Agir & innover  
pour l'habitat  
des retraités

## Vos contacts au sein de La Carsat Rhône-Alpes :

Pour la mise en œuvre des obligations de communication :

[lyonpolecommunicationetpresse@carsat-ra.fr](mailto:lyonpolecommunicationetpresse@carsat-ra.fr)

Pour la presse :

[contact.presse@carsat-ra.fr](mailto:contact.presse@carsat-ra.fr)

Pour les aspects graphiques :

[pole.infographie@carsat-ra.fr](mailto:pole.infographie@carsat-ra.fr)

Pour tous ces messages, mettre en copie :

[lieux.vie.collectifs\\_ra@carsat-ra.fr](mailto:lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr)



Carsat Rhône-Alpes  
69436 Lyon Cedex 03



3960 (Service gratuit + prix appel)  
ou depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile : 09 71 10 39 60



[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)  
 @Carsat\_RA

La Carsat Rhône-Alpes, votre interlocuteur en région pour